



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2025 à 19 heures 00.

PROCÈS VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze novembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

DATE CONVOCATION		
06/11/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
Au Conseil Municipal	15	14
Nombre de membres présent		13
		10

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIERE), Catherine BOURGEOIS, (pouvoir à Jean Pierre COURIOL), Aline BOUILLOT (pouvoir à Isabelle BOUCLANS), Brigitte SEITZ

Le secrétaire de séance désigné est Yves GUSMINI

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2025 à l'approbation de l'assemblée. Le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTION COMPLÉMENTAIRE : Monsieur le Maire demande que soit ajoutée une question à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention pour travaux à caractère pédagogique ELAGAGE. La question est ajoutée à l'ordre du jour à l'unanimité.

612025- AUTORISATION REPRISE MATERIEL

Jean-Pierre COURIOL explique aux élus que deux tracteurs ont dû être remplacés cet été, leurs réparations étant devenues trop onéreuses. Les deux anciens matériels ont été repris par la société avec la commune a fait affaire. L'un des tracteurs est complètement amorti. Une plus-value de 500 € sera constatée. L'autre, en revanche, encore inscrit dans l'inventaire communal, une opération d'ordre, n'ayant aucune incidence sur le budget, doit être constatée.

Dominique MAURICE souligne qu'il y avait bien besoin de remplacer ce matériel et demande avec quelle société l'affaire a été conclue. Le Maire répond Planète Oxygène à TAVAUX.

Jean-Pierre COURIOL précise que, plusieurs propositions de plusieurs magasins ont été étudiées pour obtenir du matériel correspondant aux besoins des agents

622025- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2024

Le maire rappelle que les élus ont reçu les RPQS 2024 sur la distribution de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif pour lecture et demande si certains ont des questions.

Dominique MAURICE s'interroge sur la différence entre le nombre d'habitants notés (2334) et le nombre de redevables (1362). Le maire précise que ces chiffres correspondent d'une part à la capacité de la structure assainissement et d'autre part au nombre de raccordements. Il faut également prendre en considération que les personnes en non collectif ne payent pas la redevance service public ?

Jacques MARTIN VERDIÈRE reproche, encore cette année, que ces rapports font une présentation générique et qu'aucune approche par communes n'est réalisée. Christian KITA trouve cette présentation décevante et réitère la demande que soit indiquée sur la délibération qu'une analyse plus individualisée par commune.

Validé à l'unanimité

632025- RÉVISION STATUTS SIED70

Chaque élu a pu prendre connaissances des modifications proposées par le SIED70 pour la prochaine mandature.

Validé à l'unanimité

De nouvelles commissions seront créées, comme la commission locale d'électricité, le Maire sollicite les élus pour qu'un délégué de la commune y soit désigné. Aucun ne se manifeste.

642025- CONVENTION V'ILE ART

Le maire informe le conseil que la convention a été signée sans passer par une délibération du Conseil municipal et que la trésorerie a mis en suspens les versements aux artistes dans cette attente. Il précise que peu de communes payent ainsi des artistes pour faire une exposition.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE rappelle qu'il est à l'origine, avec Maryse MOUGEL, de cette initiative qui perdure depuis 5 ans. Contrairement à ce qui est indiqué dans la convention. Compte tenu de l'intérêt de cet évènement et par respect pour les artistes, il demande le paiement rapide de cette prestation.

Validé à la majorité (1 contre)

Dominique MAURICE propose que la délibération, soit l'an prochain, prise dès l'inscription des artistes à cette manifestation.

652025 - TRANSFERT PARCELLES DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC

Christian KITA informe les élus que le bornage de la réserve de 50m2 sur la parcelle AC383 validé par le conseil le 09/04/2025 (délibération 28/2025- Vente terrain 1€ symbolique à Habitat 70) a été effectué. Lors de cette rencontre, le géomètre a conseillé que la parcelle AC358 (chemin d'accès au lotissement), actuellement domaine privé communal, soit transféré au domaine public non cadastré pour limiter les contraintes. Il est proposé d'effectuer ce transfert également pour d'autres parcelles communales (Jardin Joly Place des Promenades, Esplanade du Château...).

Jacques MARTIN VERDIÈRE précise que cette procédure permettra de limiter la disponibilité des terrains par la suite.

Validé à l'unanimité

662025 – ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 49/2025

Christian KITA explique que, lors des échanges avec le propriétaire, celui-ci a présenté avec un acte concernant 3 parcelles AC 48, 49 et 53. Après vérification au cadastre, il s'est avéré que la parcelle AC48 a été divisée en 2 parcelles AC288 et AC289. La délibération 49/2025 du 09/07/2025 avait été prise avec ces références. Lors de la transmission du dossier au notaire, il est apparu que la parcelle AC 289 n'appartenait pas au propriétaire vendeur mais à son cousin (héritage).

Comme ce dernier a informé la commune qu'il ne souhaitait pas vendre, la délibération initiale doit être modifiée avec uniquement 3 parcelles à acquérir et le prix d'achat réajusté proportionnellement à la surface. Il est proposé un prix de 4.000 €

Jacques MARTIN VERDIÈRE trouve aberrant que le conseil municipal ait pu délibérer en juillet sans avoir vérifié le nom des propriétaires. Christian KITA précise qu'il s'agit d'un cas de figure très rare mais que le notaire, dont c'est le rôle, nous a informé rapidement du partage et de l'identité des propriétaires et demande qu'un modificatif soit aujourd'hui effectué.

Validé à l'unanimité

672025 – DÉCISION MODIFICATIVE : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Jean-Pierre COURIOL informe les élus qu'il n'y aura finalement qu'un point de la question à traiter. Les crédits sur le compte 6541 ayant été suffisamment budgétisés, aucune délibération modificative n'est à prévoir.

Il rappelle que les sommes admises en non-valeur correspondent à des dettes qualifiées d'irrécouvrables par le trésorier après toutes tentatives de recouvrement (saisies sur compte bancaire, sur salaire,...).

Les redevances communales n'étant pas jugées prioritaires lors des dossiers de surendettement, elles sont purement et simplement annulées et restent dans les comptes jusqu'à être admises en non-valeur.

Le comptable a fait état des dettes actuellement dans cette situation, et le total s'élève à 6.477,63 €. Suite à la demande de Jacques MARTIN VERDIÈRE, Jean Pierre COURIOL confirme qu'il a vérifié que tous les recours ont bien été effectués et qu'il préfère que les comptes soient apurés pour la prochaine mandature. *Validé à l'unanimité (1 abstention)*

682025 – CONSULTATION – PRESTATION ÉTUDE ET RECHERCHE DE POLLUTION SITE DES FORGES

Le maire présente le comparatif proposé par Christophe CHARNAY des 3 offres reçues à la suite de la consultation « Prestation étude et recherche de pollution Site des Forges ». Toutes les offres émanant d'entreprises de qualité, le maire soumet aux élus de choisir le moins onéreux qui est aussi le plus local « Terrest Ingénierie » pour une prestation à 2.600 € HT

Validé à l'unanimité

692025 – CONVENTION LOCATION LOCAL FORGES

Le maire rappelle que, depuis le départ de l'association AAPMMA La Captivante, les locaux communaux qu'il utilisaient sur le site des Forges, restent vacants. L'association AZEUTOPIA ATELIERS s'est installé dans le grand bureau situé dans le théâtre des FORGES, avec l'accord de l'association qui gère le lieu. Comme les autres artisans payent un loyer pour utiliser des locaux (Ferronnier d'art et entreprise GULOT), il est proposé de demander une participation de 20 € à l'association AZEUTOPIA ATELIERS.

Jacques MARTIN VERDIÈRE est surpris par cette présentation car elle n'a pas été débattue en commission culture ou association. S'agit-il désormais de faire payer un loyer aux associations ? S'il ne s'agit pas d'une association la somme de 20 € lui paraît alors faible, surtout si on tient compte des charges. Il demande de reporter la décision ainsi que la transmission des statuts de l'association et tout document relatif à son activité dans un souci de traitement égalitaire de toutes les associations.

Maryse MOUGEL explique que l'association AZEUTOPIA ATELIERS doit stocker du matériel à demeure et que ce local ne peut pas être partagé. L'idée est venue, à la suite des ateliers Flash, où il a été évoqué de trouver une utilisation artistique à cet espace. Jacques MARTIN VERDIÈRE connaît bien l'association mais pensait que ce bureau serait partagé et souhaitait échanger en amont sur cette mise à disposition pour pouvoir se prononcer. Virginie JURET demande si l'association l'AAPPMA La Captivante paye un loyer ou des charges (eau et électricité) pour la mise à disposition de l'ancienne base nautique. Le Maire répond par la négative. Comme tous les bâtiments communaux (vestiaires du foot, local Equipe du Jeudi), ce bâtiment est mis à disposition de l'association totalement gratuitement.

Christian KITA intervient pour proposer de vérifier le statut juridique des ATELIERS AZEUTOPIA et s'il est associatif, prévoir une convention de mise à disposition gratuite comme pour toutes les autres associations. *Validé à l'unanimité (2 abstentions)*

702025 – DEVIS TRAVAUX France SERVICES

La visite du chantier a eu lieu samedi dernier avec les élus et les bénévoles de la bibliothèque. Chacun a pu constater l'évolution des travaux et les différentes espaces prévus.

Des modifcatifs sont proposés :

Partie MEDIATHEQUE :

MAIGNAN - Plus-Value 4.006,00 € HT (paroi pour séparer les espaces)

ACS ELECTRICITE – Plus-Value 521,44 € HT (détecteur pour modulation des lumières)

APJ ENERGIES – Plus-Value 3.227,40 € HT (modification pour radiateurs plus esthétiques)

Partie FRANCE SERVICES :

DEMESMAY – Plus-Value 2.349,48 € HT (ponçage parquet existant)

CAFRACO – Moins-Value 2.598,51 € HT (suppression du sol vinyle)

Partie LOCAUX SERVICES COMMUNS :

ACS ELECTRICITE – Plus-Value 993,68 € HT (détecteur pour modulation des lumières)

Rejeté à l'unanimité Devis APJ ENERGIES, Validé à la majorité (3 contre) tous les autres devis

MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Aucune commission n'ayant étudié ce dossier, le maire propose de reporter la nomination d'élus pour la mise à jour des fiches actions.

712025 – LISTES DES AFFOUAGISTES 2025-2026

Jean Pierre COURIOL présente l'organisation de l'affouage de la saison : 23 affouagistes se sont inscrits, le tirage au sort a eu lieu le 07/11/2025, la parcelle est située aux Félots avec 90 % de têtes de hêtres et 10 % de chêne).

Jacques MARTION VERDIÈRE demande si tous les affouagistes sont pesmois. Jean Pierre COURIOL répond que c'est obligatoire

Validé à l'unanimité

722025 – SUBVENTION FÊTE DE LA MUSIQUE CARNET DE BORD

Isabelle BOUCLANS rappelle que, chaque année, l'association Carnet de Bord gère l'organisation de la fête de la musique sous couvert de la commune et qu'il a été validé qu'en cas de déficit, celle-ci verserait le complément à l'association. La somme de 1.000 € est proposée.

Jacques MARTIN VERDIÈRE l'interroge sur la pérennité de l'association, certains bénévoles très actifs ayant quitté la commune et l'Assemblée Générale n'ayant pas encore été programmée cette année. Isabelle BOUCLANS précise être en contact avec la présidente et qu'un lien est en train d'être fait avec les bénévoles de l'association Forges Connexion.

Dominique MAURICE souligne que d'autres subventions ont déjà été votées pour cette association. Isabelle BOUCLANS reprécise que cette subvention permet de combler un déficit créé par un évènement que l'association organise en lieu et place de la commune.

Validé à l'unanimité

732025 – ACTP 2025

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en date du 07/09/2025 et les montants définitifs d'attribution de compensation provisoire pour l'année 2025 ont été validés à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 19/09/2025.

Pour l'année 2025, le montant des ACTP pour la Commune de PESMES reste inchangé, soit la somme de 54.235,00 €.

Validé à l'unanimité

742025 – CONVENTION POUR TRAVAUX À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE ÉLAGAGE

Le Centre de Formation Chateufarine, qui est déjà intervenu sur la commune, a proposé une convention d'intervention avec 2 devis que Jean Pierre COURIOL présente aux élus.

Taille des 61 tilleuls de la place des promenades pour 75 € par arbre, et du chêne situé Grande Rue, reprise des coupes des tilleuls de l'Eglise avec rémanents broyés et laissés sur place pour 5.475 €

Taille des Platanes de la place des promenades avec rémanents broyés et laissés sur place pour 1.550 € car les agents communaux feront les arbres de l'Île de la Sauvageonne.

Jacques MARTIN VERDIÈRE s'interroge sur la hauteur d'intervention pour les arbres de l'Île de la Sauvageonne et du risque pour les agents non formés pour ce type d'intervention. Il en profite pour souligner qu'il a pu constater que ceux replantés ont bien repoussé. Isabelle BOUCLANS précise que les 2 arbres qui n'ont pas pris racine seront remplacés par d'autres

Validé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Le maire**

Une information a été transmise sur les réseaux communaux concernant la campagne élagage réseau haute tension ENEDIS. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise FORET+. Une plaquette informative à destination des particuliers a été également été publiée.

La mise en ligne du site santementale-info-service.fr a été communiquée aux élus et associations communales. Santé publique France a proposé la diffusion de documentation. Aucun retour.

Haute Saône Numérique a informé les communes qu'il n'y aurait plus de réseaux de cuivre d'ici fin 2028. A Pesmes, plus de 40 % des foyers le sont encore. Un accompagnement peut être mis en place en cas de difficultés techniques et financières à se raccorder.

L'association AGVP remercie la commune pour la mise à disposition de la MPT ainsi que la généreuse subvention.

Le nouveau principal du collège, M Emmanuel DIVO, a informé qu'en raison de l'organisation d'une formation institutionnelle, les cours seront annulés au collège le 21/11/2025.

Les réunions du PLUi vont prochainement avoir lieu. Pour Pesmes, ce sera le lundi 24 novembre à 10h00 à la MPT pour retirer les plans. Christian KITA rappelle que le projet réduit de façon drastique les zones dédiées à la construction. Il serait donc important de décider quelle est la politique de la commune pour son développement démographique et économique.

Le Préfet a signalé par courrier que la délibération 48/2025 du 09/07/2025 concernant la mise en révision du SPANC et l'autorisation de branchement anticipé sont de la compétence intercommunale et non communale. Christian KITA en profite pour souligner une nouvelle fois combien l'éloignement du pouvoir rend difficile les adaptations. Lors de la révision du SPANC, le projet s'était limité aux bâtiments habités aussi cette verrue avait été oubliée. Il propose d'alerter le public via les médias des incohérences dans les responsabilités territoriales. Les élus valident cette idée.

• **Maryse MOUGEL**

Deux évènements à venir dans la programmation des Forges : une projection rencontre « Les radeliers de la Loue » et une soirée théâtre « Rond-point ou la vision d'Emile ». Sept pesmois bénévoles viennent aider à l'installation et désinstallation de cette représentation hors mur du théâtre Edwige Feuillère.

La bibliothèque est ouverte 2 fois par semaine les mercredis après-midi et samedi matin. Prochainement est programmé un échange Coup de cœur entre les bénévoles et les lecteurs.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE demande quel a été le ressenti des bénévoles à la suite à la visite du site. Intéressant de voir en vrai le projet se concrétiser. L'ameublement et l'emménagement seront les prochaines grosses étapes

• **Isabelle BOUCLANS**

La marche Octobre rose a été un grand succès et tous les bénévoles sont vivement remerciés pour cette 1^{ère} édition. 130 participants, parcours satisfaisant, soleil jusqu'au rangement et 1100 € donnés à la Grayloise.

Une rencontre a eu lieu avec l'US Val de Pesmes sur demande du président qui a remercié la commune pour l'installation à venir de l'adoucisseur (15.000 €). Différents points ont été abordés, dont, comme chaque fois, l'état des terrains d'honneur et stabilisé. Frédéric COUDOT rappelle que des devis avaient été signés et mis en suspens au changement de direction et qu'aujourd'hui, il est urgent de remettre en état les terrains. Un projet de terrain synthétique à 8 a été présenté mais le coût est trop onéreux. Une réunion sera organisée avec les autres communes alentours où résident les licenciés, dans un rayon de 15 km de PESMES. Un nettoyage des vestiaires par la commune deux fois par semaine a été demandé par le club.

Christian KITA informe les élus avoir été surpris par cette demande totalement incongrue car l'entretien des locaux fait entre autres partie de l'apprentissage aux jeunes des règles de vie en collectivité et aucune autre association (AAPPMA, Equipe du jeudi...) se voyant prêter des locaux tous frais payés n'a jamais osé ce genre de requête !

Virginie JURET intervient, en tant que maman de jeune joueur, pour expliquer que les jeunes licenciés ont déjà été sollicités pour faire le ménage après les matchs seniors.

Frédéric COUDOT explique qu'une transformation radicale de mentalité a eu lieu au changement de présidence. L'USVP était il y a 2 ans le 10^{ème} club haute saônois en nombre de licenciés avec un bon état d'esprit. Les stades des communes de Montagney et depuis récemment Broye-lès-Pesmes sont aussi utilisés.

Il se rend compte aujourd’hui des contraintes financières des communes face à un club en expansion mais ne comprend pas certaines demandes de l’actuel bureau. Une réunion sera programmée avec Messieurs PRUDHON et GIBOULET du district.

Le dossier des chemins pédestres suit son cours. Les pupitres informatifs sont enfin commandés après de nombreux allers-retours avec l’infographiste. Un délai de 8 semaines a été annoncé mais que Leslie MAUSSAING ayant demandé à matérialiser les emplacements sur la commune, la fin de ce dossier est proche. Jacques MARTIN-VERDIÈRE souligne que ce dossier aura pris toute la durée du mandat.

Le prêt de la nacelle pour l’installation des décos de Noël ne peut pas être programmé avant le 18/12/2025 ; Isabelle BOUCLANS demande au maire d’intervenir auprès des services techniques de la CCVG.

Les festivités de fin d’année ont été planifiées : 14/12/2025, spectacle de Noël avec Léon FOBY avec goûter et cadeaux aux enfants pesmois, 11/01/2026 vœux du Maire, 17/01/2026 repas des aînés avec la même formule que d’habitude (+ colis EPHAD)

Le concours des vitrines commerçants est relancé cette année, mais avec un regard de la commune dans le choix du gagnant.

Des râteliers vélo ont été installés à différents endroits (Grande Rue, carrefour, stade, Ile de la Sauvageonne...) et des rampes d’escaliers (choix de la couleur faite par l’ABF) ont également été posées pour faciliter la montée et la descente des escaliers.

- **Virginie JURET**

Ibrahima DIALLO remercie les élus pour l’organisation et la mise à l’honneur de son acte.

- **Dominique MAURICE**

Une idée lui est venue en Alsace : la mise en place de « Blabla banc »

- **Jacques MARTIN-VERDIÈRE**

Nombreux pesmois demandent l’intervention pour les nids de frelons asiatiques, mais tous ne les enlèvent pas à cause du coût. Le maire rappelle que la FREDON prend en charge une partie si l’entreprise est référencée dans sa chartre. 25 nids ont été détruits depuis le début de l’année à Pesmes

- **Christian KITA**

Le guide d’accueil 2026 a été livré à 1500 exemplaires. Il est à disposition en mairie et dans les commerces qui ont participé à son élaboration.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE demande qui a procédé à la rédaction. Christian KITA répond que c’est un travail collégial.

- **Le maire**

Le 17 juillet 2026, le Tour de France passera à Pesmes, mais aucune information n’est encore arrivée en mairie à ce sujet. Dominique MAURICE précise que, normalement, une commission passe au préalable de la validation du circuit.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire de séance

